



## Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : [mairie@yzeron.com](mailto:mairie@yzeron.com)

# PORTAGE DE REPAS A DOMICILE **INFORMATION AUX USAGERS** PROCEDURE MAIRIE - CCAS - RESIDENCE L'YZERON Applicable à compter du 1er février 2024

La présente procédure définit les conditions de fonctionnement du service de portage de repas à domicile, en partenariat entre la commune d'YZERON, le CCAS et la résidence « l'YZERON ».

Le portage de repas à domicile, peut être permanent, ponctuel ou temporaire, les objectifs étant :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes isolées, dépendantes ou handicapées,
- Maintenir le lien social et assurer une présence et une vigilance auprès de ces personnes

Les bénéficiaires sont :

- Les personnes âgées de 70 ans au moins,
- Les personnes handicapées ou convalescentes après avis du CCAS,
- Les cas particuliers après avis du CCAS

Le portage de repas peut s'effectuer

=) Régulièrement

Tous les jours (du lundi au samedi inclus)

Tous les lundis

Tous les mardis

Tous les mercredis

Tous les jeudis

Tous les vendredis

Tous les samedis

=) ou occasionnellement

### **1. Inscription au service et réservation des repas :**

Pour bénéficier du portage de repas, il est nécessaire de compléter le dossier d'inscription et de signer la présente procédure.

Ce dossier est disponible en mairie et au périscolaire.

La version dématérialisée est téléchargeable sur le site internet de la commune <http://www.yzeron.fr/>, ou sur le Portail des familles.

Le dossier d'inscription doit être retourné soit en mairie, à l'accueil, ou par mail, [mairie@yzeron.com](mailto:mairie@yzeron.com), soit au service périscolaire ou par mail : [regie.enfance-jeunesse@yzeron.com](mailto:regie.enfance-jeunesse@yzeron.com)

### **2. Pour toute modification de commande ou demande occasionnelle :**

- *Pour des raisons logistiques, aucune modification n'est possible pendant les vacances scolaires.*
- Durant les périodes scolaires : le bénéficiaire contacte le restaurant scolaire, au plus tard à 14h30 la veille du jour de livraison, au 04 78 81 02 72, [cantine@yzeron.com](mailto:cantine@yzeron.com)
- ATTENTION pour annuler le lundi appeler le vendredi et pour le jeudi appeler le mardi
- En cas d'annulation du repas du vendredi pour cause d'absence, cela impliquera automatiquement l'annulation du repas du samedi, et celui du mardi entrainera l'annulation du mercredi.
- En cas d'annulation de dernière minute, d'un client prenant habituellement son repas au Petit Pré, le cuisinier est autorisé à organiser le portage du repas (si nécessaire). L'usager devra cependant avertir avant 10h00 le restaurant scolaire au 04 78 81 02 72, ou par mail [cantine@yzeron.com](mailto:cantine@yzeron.com)
- Toute personne qui n'aura pas notifié l'annulation d'une commande, dans les délais, sera dans l'obligation de payer le repas.

### **3. Dispositions applicables durant les vacances scolaires :**

- *Pour les petites vacances scolaires :*

=) Un courrier est transmis aux usagers 15 jours avant les vacances avec un tableau précisant les jours des repas. Il devra être remis complété, au régisseur ou par mail [regie.enfance-jeunesse@yzeron.com](mailto:regie.enfance-jeunesse@yzeron.com) le plus rapidement possible. Les inscriptions sont définitives et ne pourront être modifiées qu'en cas d'urgence.

- **Pour les grandes vacances scolaires :**

=) Mois de juillet :

Au cours du mois de juin, un courrier est transmis aux usagers pour les inscriptions du mois de juillet. Il doit être retourné en mairie ou par mail [mairie@yzeron.com](mailto:mairie@yzeron.com) 8 jours avant la fermeture du restaurant scolaire. **Les inscriptions seront définitives et ne pourront être modifiées qu'en cas d'urgence.**

=) Mois d'aout :

Au cours du mois de juillet, un courrier est transmis aux usagers pour les inscriptions du mois d'aout. Il doit être retourné en mairie ou par mail [mairie@yzeron.com](mailto:mairie@yzeron.com) 8 jours avant le début du mois d'aout. **Les inscriptions seront définitives et ne pourront être modifiées qu'en cas d'urgence.**

#### **4. Production des repas :**

- Durant les périodes scolaires, les repas sont préparés par le restaurant scolaire.

Chaque repas comprend :

- une entrée,
- un plat de résistance avec garniture,
- un laitage,
- un dessert,
- du pain.

Le calendrier de livraison est le suivant :

- **lundi** : livraison du repas du lundi
- **mardi** : livraison des repas du mardi et du mercredi
- **jeudi** : livraison du repas du jeudi
- **vendredi** : livraison des repas du vendredi et du samedi

- Durant les périodes de vacances scolaires, les repas sont préparés par un prestataire extérieur : la résidence « l'YZERON »

Le calendrier de livraison est le suivant :

- **Lundi** : livraison des repas du lundi
- **Mardi** : livraison des repas du mardi
- **Mercredi** : livraison des repas du mercredi
- **Jeudi** : livraison des repas du jeudi

- **Vendredi** : livraison des repas du vendredi et du samedi

#### 5. Prix des repas :

Les repas facturés aux usagers sont établis sur la base des tarifs pratiqués par le restaurant scolaire, et votés par le Conseil Municipal. La facturation est établie chaque fin de mois et transmise aux usagers par le biais des glacières.

#### 6. Containers :

La commune met à disposition les containers afférents au transport des plateaux repas, ainsi que les pains de glace.

#### 7. Livraison des repas :

Un bénévole porteur de repas vient chercher les repas, entre 11h00 et 11h30, au restaurant scolaire (périodes scolaires) ou entre 11h45 et 12h00 chez le prestataire extérieur (vacances scolaires), puis les transporte au domicile des usagers.

#### 8. Suivi du service :

Pour toute question concernant le portage, les jours de livraison de repas, les quantités proposées, la facturation, le bénéficiaire prend contact avec le restaurant scolaire au 04 78 81 02 72 ou par mail : [cantine@yzeron.com](mailto:cantine@yzeron.com) et/ou le régisseur par mail : [regie.enfance-jeunesse@yzeron.com](mailto:regie.enfance-jeunesse@yzeron.com)

Je soussigné(e), ....., déclare avoir pris connaissance des modalités concernant le Portage de repas à domicile

A YZERON, le .....

Signature :

**Madame la Maire,  
Agnès NELIAS**



Madame La Maire,  
Présidente du CCAS,  
Agnès NELIAS